



Compte-rendu du groupe de travail du 22 novembre 2017 suivi de la protection sociale complémentaire

En 2016, nous avons participé à plusieurs réunions préparatoires au renouvellement de la convention avec l'organisme mutualiste référent des ministères économiques et financiers. A partir de la circulaire Fonction Publique du 27 juin 2016, et dans le cadre des discussions avec le secrétariat général, nous avons porté les revendications de la CGT (cf. déclaration liminaire jointe) afin d'établir un cahier des charges.

La procédure de mise en concurrence a désigné la MGEFI comme unique organisme de référence pour les administrations économiques et financières. Une convention a été signée le 30/05/17 entre la mutuelle et Bercy pour une durée de 7 ans.

Les représentants de la mutuelle nous ont présenté un diaporama sur la nouvelle offre qui prendra effet pour les anciens adhérents au 1er janvier 2018 et au 1er juin 2017 pour les nouveaux.

L'ordre du jour de cette réunion portait également sur le suivi de la protection sociale complémentaire, notamment avec la mise en place d'un comité de suivi. Nous avons porté l'exigence d'un seul comité de suivi composé de représentants de l'administration, de la mutuelle et des représentants des personnels.

Il en est ressorti que deux comités de suivi devraient être mis en place, un qui serait « restreint » entre le secrétariat général et la MGEFI, et un « élargi » avec en plus les organisations syndicales représentatives.

La fédération des Finances CGT a demandé que soit discuté et établi à la première réunion du comité un règlement intérieur (présidence du comité, deux réunions par an, etc...).

Concernant la participation de l'employeur, elle est désormais inscrite dans la convention de référencement et est plafonnée à 4 millions d'euros en fonction de la justification des transferts solidaires.

Deux autres conventions vont être signées entre la MGEFI et le secrétariat général, une sur les moyens alloués à la mutuelle et une autre sur la santé publique (actions de préventions etc).

La CGT continuera à défendre une protection sociale complémentaire du plus haut niveau possible pour toutes et tous ainsi qu'une solidarité intergénérationnelle, inter-catégorielles, pour les actifs et les retraités.

Les représentants de la CGT au CNAS : Christine Léveillé, Aurélien Quintana, Odile Gaudot, Thao Bui et Astrid Bauras